



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE LOCALE PHARMACIENS

6 novembre 2023

CPAM Côte d'Or

17/01/2024

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 19 JUIN 2023

**II. ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES
EN DIRECT ADRESSÉS À LA PROFESSION
POINT SUR LA VACCINATION PAR LES PHARMACIENS
PLFSS 2024**

**III. SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ
SUIVI DES DÉPENSES
TOP 30 DES MOLÉCULES REMBOURSÉES ET ÉVOLUTION ANNUELLE**

**IV. ACTIONS DE GESTION DU RISQUE ET ACCOMPAGNEMENT
SUITE RÉUNION « QUALITÉ DES ORDONNANCES »
CAMPAGNE D'ACCOMPAGNEMENT DÉLÉGUÉS ASSURANCE MALADIE
ALERTE SUR LA DÉLIVRANCE D'ISOTRÉTINOÏNE / COURRIERS CNAM**

ORDRE DU JOUR SUITE

V. NUMÉRIQUE EN SANTÉ

MON ESPACE SANTÉ : ALIMENTATION / CONSULTATION / INFORMATION AUX PATIENTS

MESSAGERIE ORGANISATIONNELLE : POINT SUR LA MONTÉE EN CHARGE

VI. EXERCICE COORDONNÉ

LES MISSIONS DES CPTS DE CÔTE-D'OR

VII. QUESTIONS DIVERSES

VIII. CALENDRIER 2023 : 12 FÉVRIER, 13 MAI ET 25 NOVEMBRE 2024

PRÉSIDENCE – VICE PRÉSIDENCE / RAPPEL

Pour 2023 :

Présidence : M. BARD

Vice Présidence : Mme LAURENT

I – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 19 JUIN 2023

Approuvé à l'unanimité.

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

En direct adressés à la profession depuis la dernière CPL :

1/10/2023 • Envoi de vos pièces justificatives : attention nouvelle adresse

27/06/2023 • Rappel des modalités de délivrance de médicaments pour une durée supérieure à un mois pour départ à l'étranger : Procédure pour les assurés du régime général

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Point sur la vaccination par les pharmaciens (décret et arrêtés du 8 août 2023) : les pharmaciens peuvent prescrire et administrer les vaccins.

La vaccination est réservée aux patients de 11 ans ou plus contre toutes les maladies suivantes :

le Covid-19,

la grippe,

la diphtérie,

le tétanos,

la poliomyélite,

la coqueluche,

le papillomavirus humains (HPV),

l'hépatite A,

l'hépatite B,

les méningocoques de type A, B, C, Y et W,

le pneumocoque,

la rage.

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Point sur la vaccination par les pharmaciens (hors grippe et covid) :

Le pharmacien est le prescripteur : code prescripteur = 291990869 et code exécutant = Numéro AM de l'officine

Le pharmacien n'est pas le prescripteur : numéro du prescripteur et code exécutant = Numéro AM de l'officine

TARIFS DE L'ACTE DE VACCINATION SELON LA SITUATION DU PATIENT

Tarifs de l'acte de vaccination		
Vaccins	Code acte	Tarif de l'honoraire de vaccination
Vaccin ne nécessitant pas de prescription obligatoire		
Vaccin nécessitant une prescription obligatoire et pour un patient disposant d'une prescription médicale	RVA	7,50 € TTC
Vaccin nécessitant une prescription obligatoire et pour un patient ne disposant pas d'une prescription médicale	RVA	9,60 € TTC

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Point sur la vaccination par les pharmaciens

CPL PHARMACIENS DU 06/11/2023		
	RVA	
	NB ACTE	NB PS
janv-23	359	104
févr-23	338	98
mars-23	445	118
avr-23	448	120
mai-23	520	122
juin-23	588	122
juil-23	510	123
août-23	545	127
sept-23	681	128
Totaux	4434	1062

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Point sur la vaccination par les pharmaciens : grippe

Acte d'injection : code VGP à 7,50€ à 70% ou 100% (NR pour la population hors cible)

DÉLIVRANCE ET FACTURATION DU VACCIN AUX PERSONNES ÉLIGIBLES À LA VACCINATION

	POPULATION	PRESCRIPTION DU VACCIN	TAUX DE PRISE EN CHARGE DU VACCIN
POPULATION ÉLIGIBLE*	Enfants de 6 mois à 10 ans avec comorbidités	Bon de prise en charge avec prescription à compléter par le médecin ou la sage-femme	100% avec facturation du code CIP avec l'EXO 7 prévention
	Enfants de 11 à 17 ans et adultes avec comorbidités, personnes de + 65 ans...	Bon de prise en charge (sans prescription médicale obligatoire)	100% avec facturation du code CIP avec l'EXO 7 prévention
ENFANTS DE 2 À 17 ANS SANS COMORBIDITÉS**	Enfants de 2 à 10 ans sans comorbidités	Bon de prise en charge spécial 2-17 ans sans comorbidités à compléter par le médecin ou la sage-femme	65% Facturation du code CIP sans l'EXO 7 prévention
	Enfants de 11 à 17 ans sans comorbidités	Bon de prise en charge spécial 2-17 ans sans comorbidités (sans prescription médicale obligatoire)	65% Facturation du code CIP sans l'EXO 7 prévention
POPULATION HORS CIBLE	Adultes de moins de 65 ans sans comorbidités	Aucun bon de prise en charge	0% Pas de facturation du vaccin

* destinataire du bon de prise en charge de l'Assurance maladie.

** ne reçoivent pas de bon de prise en charge. La vaccination peut être leur être proposée par leur professionnel de santé.

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Point sur la vaccination par les pharmaciens : COVID 19

Code INJ à 7,90 à 100% (ne pas saisir de code exo)

En cas de vaccinations COVID 19 et Grippe concomitantes, il convient de réaliser deux factures distinctes.

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Le PLFSS 2024 est examiné depuis le 17 octobre 2024 :

Prévention

- Les modalités d'organisation de la campagne de vaccination HPV : l'article 17 clarifie la possibilité pour les pharmaciens de vacciner dans les établissements scolaires, ainsi que la rémunération de ces interventions
- Les modalités de mise en œuvre des rendez-vous de prévention : la liste des professionnels qui peuvent réaliser ces rendez-vous, la rémunération et les conditions de facturation seront définies par voie réglementaire (article 20)
- La gratuité des préservatifs et des protections hygiéniques réutilisables dispensés en officine pour les moins de 26 ans (articles 18 & 19)

Organisation des soins

- L'inscription dans le droit commun des expérimentations article 51 : création d'un cadre générique permettant la mise en place de parcours coordonnés renforcés (article 22)
- La délivrance sans ordonnances par les pharmaciens d'officine de certains médicaments, notamment les antibiotiques, après la réalisation d'un test d'orientation diagnostique (article 25)

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

PLFSS 2024 :

Lutte contre les ruptures

- La possibilité de réaliser des préparations hospitalières spéciales en cas d'arrêt de commercialisation et de les dispenser à l'officine (article 32)
- La possibilité pour les officines autorisées de réaliser des préparations officinales spéciales sur prescription médicale, et selon une monographie publiée par l'ANSM (article 32)
- La dispensation à l'unité obligatoire en cas de rupture d'approvisionnement (article 33)
- La dispensation conditionnelle obligatoire et l'interdiction des prescriptions d'antibiotiques en téléconsultation en cas de pénurie (article 33)
- Le soutien au maintien sur le marché des médicaments matures : en cas d'abandon de l'exploitation d'une AMM d'un médicament dit mature par un industriel du secteur pharmaceutique, obligation d'entamer toutes les démarches possibles en vue de trouver un repreneur (article 36)

Autres mesures

- Une expérimentation de deux ans pour retraiter les dispositifs médicaux à usage unique en vue de leur réutilisation (article 29)
- La modification du calcul de la clause de sauvegarde, contribution des industriels des produits de santé à l'Assurance maladie lorsque le chiffre d'affaires dépasse un seuil défini par la loi (articles 4 et 11)

III – SUIVI DES DEPENSES DE SANTE

Période de remboursement du 01/01/2023 au 31/08/2023

Montants présentés en base de remboursement

Prestations		Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL COTE-D'OR		Région (PCAP)	France (PCAP)
		Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
MEDICAMENT	Médicaments classiques	106 619 831	-2,2%	11 177 693	5,2%			4 765 194	-0,3%	122 562 718	-1,5%	-2,2%	-5,5%
	Médicaments divers	52 951 005	12,3%	10 743	6,7%			526 952	-26,4%	53 488 700	11,7%	10,0%	9,6%
Total MEDICAMENT		159 570 836	2,1%	11 188 436	5,2%			5 292 146	-3,7%	176 051 418	2,1%	1,0%	-1,4%
LPP	Appareils matériels de traitements	9 672 856	1,3%	764 381	2,3%			331 863	-7,7%	10 769 100	1,1%	0,9%	1,7%
	Articles de pansements	3 719 526	7,1%	312 704	-5,5%			168 690	-4,4%	4 200 920	5,6%	3,4%	2,4%
	Autres frais LPP	129 868	15,8%	9 471	-1,6%			3 576	13,1%	142 914	14,4%	8,1%	1,8%
	Orthèses	3 503 438	9,8%	206 430	6,5%			106 339	6,4%	3 816 207	9,5%	6,1%	4,4%
Total LPP		17 025 688	4,3%	1 292 986	0,9%			610 467	-4,5%	18 929 142	3,8%	2,4%	2,3%
AUTRES	Autres rémunérations	587 970	-13,6%							587 970	-13,6%	-3,9%	-3,4%
	ROSP	720 034	2,3%							720 034	2,3%	1,0%	-2,1%
Total AUTRES		1 308 004	-5,5%							1 308 004	-5,5%	-1,5%	-2,6%
TOTAL		177 904 528	2,3%	12 481 422	4,8%			5 902 613	-3,7%	196 288 564	2,2%	1,1%	-1,0%

Période de remboursement du 01/01/2022 au 31/08/2022

Montants présentés en base de remboursement

Prestations		Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL COTE-D'OR		Région (PCAP)	France (PCAP)
		Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
MEDICAMENT	Médicaments classiques	109 068 917	10,5%	10 623 444	10,0%			4 777 456	5,1%	124 469 817	10,2%	9,1%	10,4%
	Médicaments divers	47 151 300	24,2%	10 067	14,6%			715 586	3,9%	47 876 952	23,8%	19,6%	17,3%
Total MEDICAMENT		156 220 217	14,3%	10 633 511	10,0%			5 493 042	4,9%	172 346 770	13,7%	11,7%	12,2%
LPP	Appareils matériels de traitements	9 547 642	3,1%	746 898	0,7%			359 358	0,7%	10 653 897	2,9%	4,1%	5,0%
	Articles de pansements	3 471 492	-3,3%	330 797	6,8%			176 428	24,0%	3 978 717	-1,6%	0,3%	1,4%
	Autres frais LPP	112 164	-17,2%	9 622	5,5%			3 162	-32,1%	124 948	-16,2%	-4,1%	-1,4%
	Orthèses	3 190 029	2,5%	193 817	-1,1%			99 955	3,3%	3 483 801	2,3%	1,5%	3,5%
Total LPP		16 321 327	1,4%	1 281 133	1,9%			638 904	6,4%	18 241 363	1,6%	2,7%	3,9%
AUTRES	Autres rémunérations	680 390	4,7%							680 390	4,7%	-0,6%	-0,7%
	ROSP	704 035	-37,5%							704 035	-37,5%	-39,1%	-38,1%
Total AUTRES		1 384 425	-22,1%							1 384 425	-22,1%	-24,0%	-26,2%
TOTAL		173 925 969	12,5%	11 914 644	9,1%			6 131 946	5,1%	191 972 558	12,0%	10,3%	10,8%

III – SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

TOP 10 des molécules onéreuses (prix par boîte supérieur à 20 000 €) :

EntréeDate de mandatement(Début) : 01/01/2023 00:00:00

EntréeDate de mandatement(Fin) : 30/09/2023 00:00:00

Classe thérapeutique ATC	Libelle classe ATC	Nb CIP13	Nb benef	Quantite d'acte	Montant rembourse
B02BX06	EMICIZUMAB	3	7	58	1 967 153,76 €
A16AA07	METRELEPTINE	2	2	18	684 273,24 €
M05BX05	BUROSUMAB	1	1	15	381 320,64 €
M05BX07	VOSORITIDE	1	2	17	377 726,91 €
M09AX10	RISDIPLAM	1	1	8	220 814,16 €
B06AC05	LANADELUMAB	1	2	9	213 382,98 €
L01EX10	MIDOSTAURINE	1	1	3	71 246,28 €
R07AX30	IVACAFTOR + LUMACAFTOR	2	1	2	40 735,12 €
R07AX32	IVACAFTOR + TEZACAFTOR + ELEXACAFTOR	1	1	1	30 474,81 €
L01EA06	ASCIMINIB	1	1	1	23 478,65 €

III – SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

Top 10 des molécules les plus remboursées en quantité

Classe thérapeutique ATC	Libelle classe ATC	Quantite d'acte	Montant rembourse
N02BE01	PARACETAMOL	631 119	1 916 417,07 €
A11CC05	COLECALCIFEROL	301 409	307 383,03 €
B01AC06	ACIDE ACETYLSALICYLIQUE	173 986	300 630,99 €
A02BC05	ESOMEPRAZOLE	146 338	483 946,36 €
H03AA01	LEVOTHYROXINE SODIQUE	109 800	263 044,14 €
J01CA04	AMOXICILLINE	102 675	316 231,51 €
A10BA02	METFORMINE	102 497	491 105,65 €
A02BC02	PANTOPRAZOLE	98 943	350 827,66 €
H02AB06	PREDNISOLONE	87 246	224 812,33 €
C10AA05	ATORVASTATINE	87 199	615 473,58 €

III – SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

Top 10 des remboursements en montant

Classe thérapeutique ATC	Libelle classe ATC	Quantite d'acte	Montant rembourse
N07XX08	TAFAMIDIS	597	4 261 129,50 €
B01AF02	APIXABAN	74 417	4 081 319,98 €
R07AX32	IVACAFTOR + TEZACAFTOR + ELEXACAFTOR	366	3 727 577,19 €
S01LA05	AFLIBERCEPT	5 170	3 676 807,88 €
L01EL01	IBRUTINIB	539	2 832 862,01 €
B02BX06	EMICIZUMAB	100	2 459 804,73 €
L02BB04	ENZALUTAMIDE	761	2 287 513,20 €
R07AX02	IVACAFTOR	370	2 137 932,43 €
L04AB04	ADALIMUMAB	3 382	1 955 511,79 €
N02BE01	PARACETAMOL	631 119	1 916 417,07 €

III – SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

Suivi de la distribution des kits pour le cancer colorectal et des assistances à la téléconsultation :

	RKD = Kit cancer colorectal		TLM = Assistance à la téléconsultation	
	NB ACTE	NB PS	NB ACTE	NB PS
janv-23	178	67	55	12
févr-23	1097	132	46	12
mars-23	2264	144	78	14
avr-23	1093	130	49	13
mai-23	614	118	54	9
juin-23	643	108	74	11
juil-23	271	93	88	13
août-23	200	81	74	15
sept-23	245	97	85	10
Totaux	6605		603	

IV – ACTION DE GESTION DU RISQUE ET ACCOMPAGNEMENT

- Suite de la réunion « qualité des ordonnances » du 17 juillet :
- **Octobre : rencontre avec le CHU le 17/10 pour faire part des difficultés rencontrées sur les prescriptions de sortie de médicaments** → sollicitation d'une rencontre avec la profession d'ici fin 2023.
- **Novembre : Etude GDR à réaliser sur un antipsychotique (Clozapine LEPONEX)** qui doit être prescrit avec un examen biologique (NFS) en amont et tous les 7 jours pendant les 18 premières semaines, puis examens bios tous les mois et poursuite 1 mois après l'arrêt du traitement
- **Novembre : En direct sur la bonne prescription de médicaments + rappels sur Quelques rappels sur mention obligatoire pour certaines molécules**
 - Thiocolchicoside + contraception associée
 - Clozapine + NFS - biologie faite (date et valeurs correctes) + carnet de suivi
 - Isotrétinoïne + contraception associée + date du test de grossesse négatif + carnet-patiente
 - Valproate + contraception associée + présentation du protocole d'accord de soins à chaque délivrance pour les femmes

IV – ACTION DE GESTION DU RISQUE ET ACCOMPAGNEMENT

Alerte sur la délivrance d'isotrétinoïne / courriers CNAM :

Isotretinoïne :

- utilisé per Os en traitement de l'acné sévère
- risque tératogène majeur
- conditions de prescription et délivrance strictes:
 - prescription initiale réservée aux dermatologues, renouvellement par tout médecin
 - chez la femme en âge de procréer, nécessité absolue d'une contraception efficace ET d'un test de grossesse négatif avant toute prescription et toute délivrance
 - durée de la prescription limitée à 30 jours

A chaque délivrance, le pharmacien doit vérifier qu'un test de grossesse sanguin a été effectué et qu'il est négatif

Persistance de grossesses sous isotretinoïne: 170 grossesses /an

En concertation avec l'ANSM : envoi de courrier de rappel aux PS qui ne respectent pas les CPD, et au premier chef le contrôle des BHCG

→ pharmacies identifiées dans les bases comme ayant délivré le produit à au moins une femme en âge de procréer sans remboursement préalable d'un dosage de BHCG

Courrier à 11000 pharmaciens le 11 septembre 2023. En parallèle, envoi d'un courrier similaire aux médecins identifiés sur ce même critère;

IV – ACTION DE GESTION DU RISQUE ET ACCOMPAGNEMENT

Campagne des délégués de l'Assurance Maladie fin 2023 - proposition :

- ROSEP > en particulier un focus sur la Démarche Qualité
- Module à mettre à jour pour la bonne lecture de la carte vitale pour Ameli.pro
- Balayer leurs activités avec des données sur leurs activités de prévention : délivrance de kits cancer colo, entretiens femmes enceintes, etc.
- Echange sur la vaccination et proposition de l'affiche grippe/Covid
- Proposition d'affiche sur la communication « Bon usage de notre système de santé »
- Recensement des officines qui souhaitent s'inscrire dans le dispositif PRADO
- Rappel sur la facturation de la pilule du lendemain

Souhait de la CPL d'ajouter d'autres thèmes ?

V – NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Mon Espace santé :
alimentation / consultation /
information aux patients



**l'Assurance
Maladie**

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

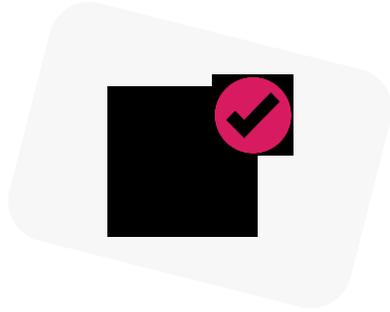
sa
santé
famille
retraite
services

ICI
votre pharmacie
peut recevoir
votre ordonnance
par messagerie sécurisée
directement depuis l'espace.

**mon
ESPACE
SANTÉ**
VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

Rendez-vous
sur monespacesante.fr
ou téléchargez l'application.

• Mon espace santé est largement déployé auprès de vos patients !

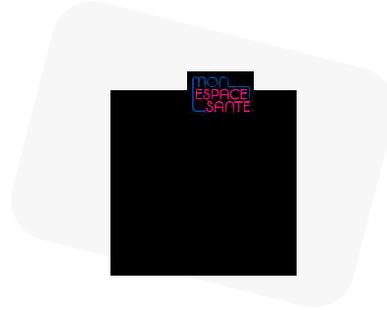


66,3M

profils Mon espace santé ouverts
(=peuvent recevoir un document, un message par un professionnel ou établissement de santé)

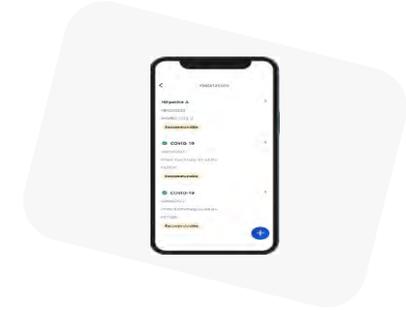
soit

+ 92% des français



9,2M de **profils activés**, soit près de
14% des usagers

Environ **200 000** usagers **activent**
Mon espace santé **chaque mois** depuis
plus de 6 mois



Entre **150k** et **200k** visiteurs
uniques se connectent chaque semaine

26% des utilisateurs de Mon espace
santé (2M), ont **rempli leur profil**
médical

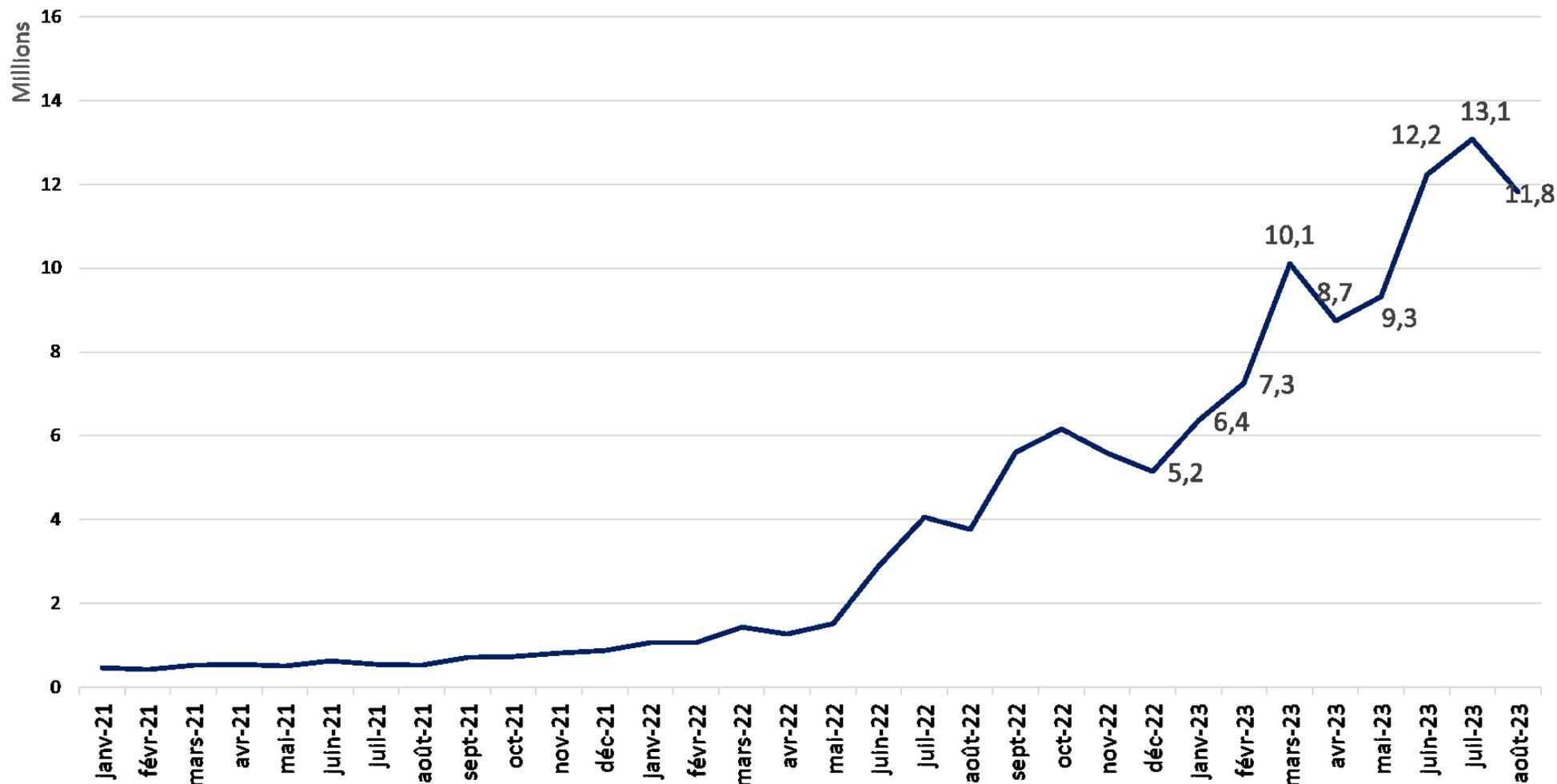
Près de **215 000** messages
envoyés par les patients à un ES/PS

Un enjeu d'appropriation encore important des usagers, qui nécessite une **communication renforcée par les pouvoirs publics** mais également de leurs professionnels de santé

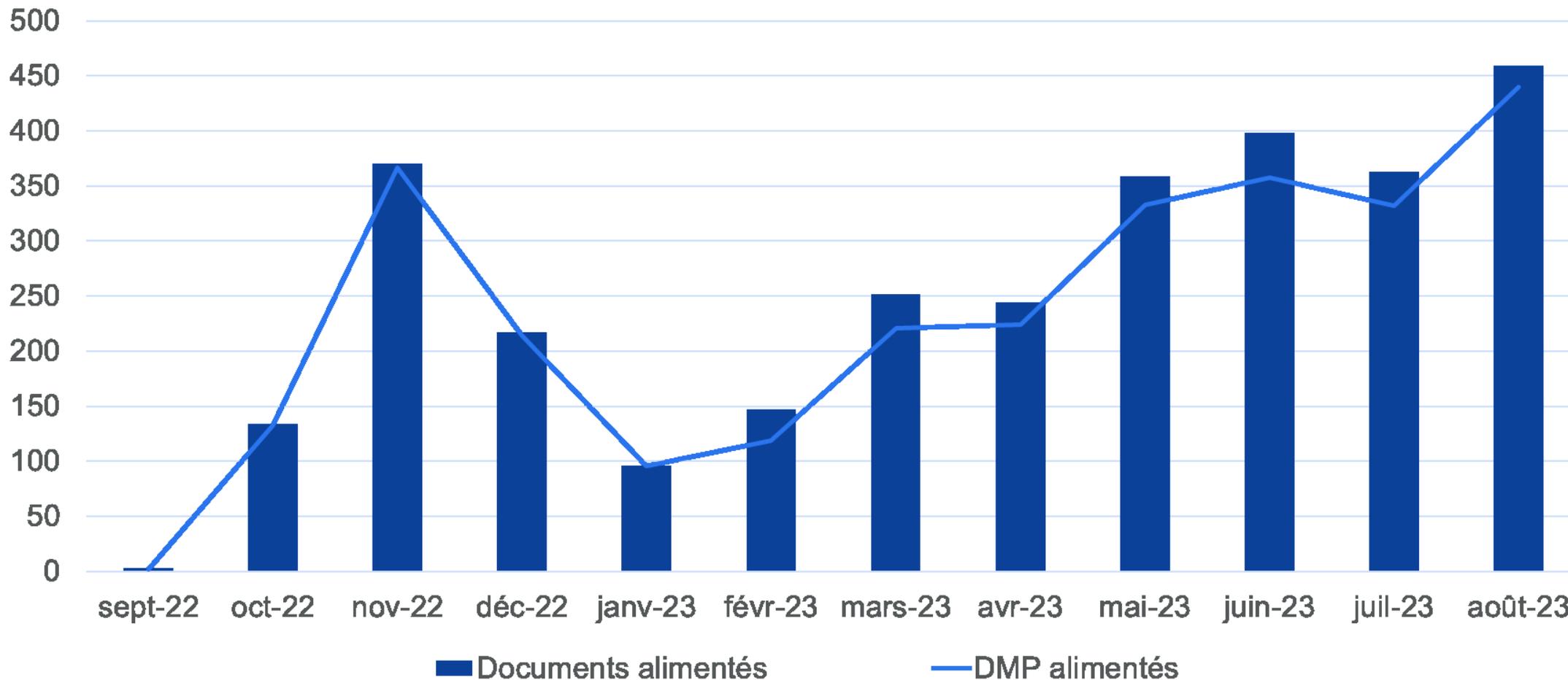
• La dynamique est lancée : la fin des dossiers médicaux vides !

✓ **+ de 150 millions de documents** dans Mon espace santé ! Avec une marge de progression : les profils Mon espace santé ne sont pas encore « systématiquement remplis »

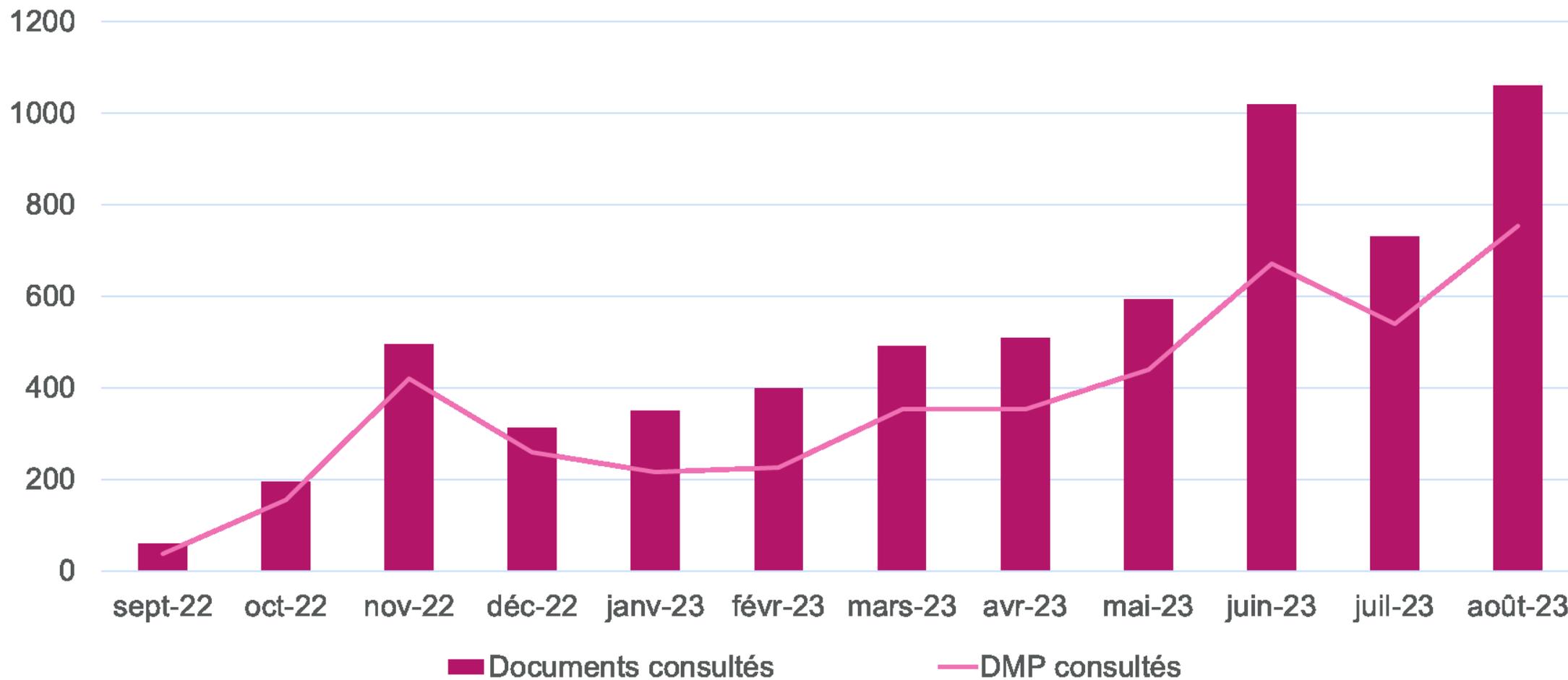
✓ **99% des déploiements réalisés**



Les premiers usages d'alimentation de Mon espace santé par les pharmaciens



Les premiers usages de consultation de Mon espace santé par les pharmaciens



• Consultation du dossier médical de Mon espace santé

Connexion



CPS/ e-CPS



- L'accès en consultation au DMP n'est possible qu'avec une carte CPS ou e-CPS (pour WebPS DMP uniquement à date)
- Les pharmaciens en sont déjà équipés, mais pas les préparateurs.



Les préparateurs en pharmacie sont désormais éligibles au RPPS, ils pourront avoir leur propre carte e-CPS. Pour cela, il est nécessaire de les enregistrer dans l'annuaire RPPS.



Lien vers le d'enregistrement RPPS+ : [ici](#)



Consultation



- Prérequis : l'INS du patient est « qualifiée »
- Consultation du DMP directement depuis le LGO via un appel contextuel (grâce à l'INS) vers le DMP du patient.



Il est également possible de consulter le DMP d'un patient directement depuis l'espace WebPS DMP (par lecture de carte vitale ou recherche manuelle).



NB : un document « Note de vaccination » ne doit contenir qu'une seule ligne de vaccination. Si deux vaccins sont effectués par le PS au cours de la même prise en charge, le LPS doit générer deux documents « Note de vaccination » (une par vaccin effectué).

• Fonctionnalité d'envoi d'ordonnance à une officine par l'utilisateur



La nouveauté pour les patients et les pharmacies d'officine

Depuis mai 2023, le patient peut contacter directement sa pharmacie via Mon espace santé sur l'application mobile ou le site web, en envoyant son ordonnance via la messagerie accessible depuis son profil Mon espace santé, mais également tout document stocké dans la rubrique « Documents » de Mon espace santé.

Un parcours en 3 étapes

- 1 Le patient cherche dans ses documents l'ordonnance qu'ils souhaitent partager à sa pharmacie;
- 2 Le patient cherche et sélectionne la pharmacie de son choix;
- 3 Le patient rédige un message accompagnant son document (le patient peut utiliser ou modifier le message pré-rempli).

Prérequis

Patient : avoir activé son profil Mon espace santé.

Pharmacie : être équipé d'une boîte aux lettres (BAL) MSSanté de type organisationnelle.

⚠ Pour l'instant, l'envoi d'un document via Mon espace santé ne dispense pas le patient de ramener l'ordonnance papier à la pharmacie.



Kit de communication: Mise à disposition d'un **kit accompagnement des officines** dans le cadre de la présentation de la nouvelle fonctionnalité d'envoi d'ordonnance

V –NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Messagerie organisationnelle pour la réception d'ordonnance des patients depuis leur messagerie sécurisée de santé

Etat à septembre 2023 :

- 44% des pharmacies ont une BAL organisationnelle (dont 60% BAL éditeur et 40% BAL GRADES BFC)
- les autres ont une BAL individuelle
- quelques officines n'ont pas de MSS identifiée

● Suivi du déploiement de l'ordonnance numérique



SUIVI DU DÉPLOIEMENT MENSUEL

Cumul du 01/12/2022 au 31/08/2023

Vue prescripteurs

5 Logiciels
9 760 Médecins ayant créé au moins une ordonnance

❖ Depuis le début des déploiements (appels avec succès)

5 599 883 Ordonnances numériques créées

Vue exécutants

2 Logiciels
341 Pharmacies ayant exécuté au moins une ordonnance

❖ Depuis le début des déploiements (appels avec succès)

12 921 Ordonnances numériques consultées

8 296 Ordonnances numériques exécutées

Évolution du nombre d'ordonnances numériques créées par mois



Répartition cumulée des ordonnances numériques

Type de prescription	Nb d'Ep	%
Produits de santé	3 195 989	67,5%
Biologie	1 209 397	25,5%
Masseur-kiné	219 155	4,6%
Pédicure	53 146	1,1%
Infirmier	38 961	0,8%
Orthophoniste	12 413	0,3%
Orthoptiste	6 794	0,1%

Sources - Suivi des usages : Les données sont comptabilisées pour l'ensemble du mois indépendamment de la date réelle du début de déploiement d'un logiciel (pour un éditeur qui déploie son logiciel le 20 du mois, les données de prescrie depuis le début du mois sont prises en compte)

VI –EXERCICE COORDONNE : LES MISSIONS DES CPTS EN COTE D OR

<p>Mission n°1 en faveur de l'amélioration de l'accès au soins</p>	<p>Faciliter l'accès à un médecin traitant Développement de la télésanté et du numérique en santé Organisation des soins non programmés en ville en lien avec le SAS</p>	<p>Faciliter l'accès à un médecin traitant Développement de la télésanté et du numérique en santé Organisation des soins non programmés</p>	<p>Faciliter l'accès à un médecin traitant Développement de la télémédecine Dispensation de médicaments sans ordonnance médicale Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville</p>	<p>Faciliter l'accès à un médecin traitant Développement de la télémédecine Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville</p>	<p>Faciliter l'accès à un médecin traitant aux personnes les plus vulnérables : patients en ALD, précaires, en situation de handicap Améliorer la prise en charge des soins non programmés</p>
<p>Mission n°2 en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient</p>	<p>Parcours Insuffisance Cardiaque</p>	<p>Parcours Personnes Âgées Parcours Diabète</p>	<p>Développement d'un annuaire numérique pour faciliter la communication ville-hôpital Optimiser les échanges entre la ville et les hôpitaux du territoire pour les personnes âgées (entrée et sortie de l'hôpital) Parcours Insuffisance cardiaque Pharmacien correspondant</p>	<p>Parcours Insuffisance Cardiaque Parcours Diabète</p>	<p>Parcours patients avec récupération améliorée après chirurgie Parcours Addictions chez les jeunes</p>

VI –EXERCICE COORDONNE : LES MISSIONS DES CPTS EN COTE D OR

<p>Mission n°3 en faveur du développement d'actions coordonnées de prévention</p>	<p>Relais des campagnes nationales de prévention ou de dépistages Coordination de prévention</p>	<p>Relais des campagnes nationales de prévention ou de dépistages Coordination de prévention</p>	<p>Développer des interventions d'éducation en matière de santé dans les écoles maternelles et scolaires Promouvoir la vaccination HPV sur les populations cibles du territoire Participer à la promotion des programmes de dépistage et vaccination organisés nationalement</p>	<p>Santé de la femme Prevention Cancer Colorectal Santé environnementale Promouvoir la vaccination de lapopulation sur le territoire</p>	<p>Relais des campagnes nationales de prévention ou de dépistages Prescription d'activité physique pour les patients présentant des pathologies chroniques Dépistage et prise en charge de l'enfant en surpoids</p>
<p>Mission n°4 en Faveur de la qualité et la pertinence des soins</p>	<p>Organisation de réunions pluriprofessionnelles</p>	<p>Améliorer la prise en charge en santé mentale en ville Améliorer la prise en charge des plaies</p>	<p>Coordination autour de parcours de rééducation réadaptation des patients après la phase initiale de l'AVC Coordination autour de parcours de soins des patients présentant un trouble neurocognitif associé à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée</p>	<p>Pertinence prescriptions /iatrogénie médicamenteuse Lutter contre l'antibiorésistance</p>	<p>Plaies chroniques et complexes</p>

VI –EXERCICE COORDONNE : LES MISSIONS DES CPTS EN COTE D OR

<p>Mission n°5 en faveur de l'accompagnement des professionnels sur le territoire</p>	<p>Attractivité du territoire et promotion du travail coordonné au sein de la CPTS Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé</p>	<p>Attractivité du territoire et promotion du travail coordonné au sein de la CPTS Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé</p>	<p>Développer les actions de formation professionnelle Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé y compris des stagiaires Attractivité du territoire et promotion du travail coordonné au sein de la CPTS</p>	<p>Faciliter l'accueil des stagiaires Formation et accompagnement des professionnels</p>	<p>Développer l'attractivité du territoire par la mise en valeur de l'exercice coordonné Développer et faciliter l'accueil de stagiaires</p>
--	---	---	--	--	--

VII - QUESTIONS DIVERSES

amelipro : 2 composants à installer pour continuer à lire la carte Vitale

L'ensemble des professionnels de santé qui utilisent la lecture de carte Vitale depuis [amelipro](#) doivent réaliser 2 mises à jour sur leur poste de travail avant la fin de l'année 2023.

Le navigateur [Chromium](#) (Chrome et Edge) a posé à cette date une échéance sur une nouvelle version des navigateurs qui rendra impossible la lecture de carte Vitale sur [amelipro](#). À la suite de cette annonce, les autres navigateurs sont également susceptibles de mettre à jour leur cadre technique dans les prochains mois.

Comment réaliser la mise à jour ?

Les professionnels de santé ont à leur disposition sur [amelipro](#), à partir du lien figurant dans la fenêtre d'identification patient, la procédure pour réaliser la mise à jour.



VII - QUESTIONS DIVERSES

Il est nécessaire de procéder à l'installation des 2 composants mentionnés dans la procédure :

- l'ATSAM , à partir du site du GIE Sesam-Vitale ;
- la webextension, à partir du store du navigateur.

Attention : la seule installation de la webextension ne suffit pas et doit s'accompagner de la mise à jour de l'ATSAM.

La procédure est disponible sur [amelipro](#) depuis juin 2023. Les professionnels de santé doivent réaliser ces mises à jour dès que possible afin d'éviter une rupture de service début 2024 sur la lecture de la carte Vitale depuis [amelipro](#).

En cas de difficulté dans la mise à jour, le professionnel de santé peut [contacter son délégué numérique en santé \(DNS\)](#).

CAMPAGNE SUR LE BON USAGE DU SYSTÈME : LES AFFICHES



Ne posez pas de lapin à un médecin. Annulez et votre RDV profitera à quelqu'un.

Notre système de santé, c'est aussi à chacun d'en prendre soin.
Retrouvez tous les bons réflexes sur ameli.fr



En cas d'urgence médicale, composer le 15 peut vous éviter d'aller inutilement aux urgences.

Notre système de santé, c'est aussi à chacun d'en prendre soin.
Retrouvez tous les bons réflexes sur ameli.fr



Prendre sa carte Vitale à chaque RDV de santé, ce sont des démarches administratives envolées.

Notre système de santé, c'est aussi à chacun d'en prendre soin.
Retrouvez tous les bons réflexes sur ameli.fr



CAMPAGNE SUR LE BON USAGE DU SYSTÈME : LES SPOTS TV



Spot « Annuler un rendez-vous de santé »



Spot « Appeler le 15 en cas d'urgence »



Spot « Présenter sa carte Vitale »

BONSREFLEXES.AMELI.FR

Un site d'informations pratiques pour les patients

Une mise en situation

- Avant la consultation
- Pendant la consultation
- En cas d'urgence
- En prévention

Des contenus variés : Micro trottoir, quizz, mémo de synthèse

The screenshot shows the website interface for 'Bons réflexes' by Ameli. At the top, there is a navigation bar with the Ameli logo and the slogan 'pour les assurés'. Below this is a dark blue banner with the text 'NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ C'EST AUSSI À CHACUN D'EN PRENDRE SOIN ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES'. A secondary navigation bar contains links for 'Accueil', 'Avant sa consultation', 'Pendant sa consultation', 'En cas d'urgence', and 'En prévention'. The main content area features three sections: 1) A yellow banner with a white rabbit on a pink chair and the text 'Les bons réflexes avant une consultation.' with sub-links for 'Avant sa consultation', 'Pendant sa consultation', 'En cas d'urgence', and 'En prévention'. 2) A section with a woman in a field and a text box stating '92% des Français estiment que c'est une chance de bénéficier de ce système de santé en France. Pour en prendre soin et favoriser son bon fonctionnement il existe des bons réflexes simples à adopter. Qu'en pensent les Français ? Quelles sont leurs pratiques ? Ils témoignent.' 3) A quiz section with an illustration of a man and the text 'Près d'un Français sur 2 interrogé a déclaré au moins un mésusage du système au cours des 12 derniers mois. Et vous, avez-vous tous les bons réflexes pour prendre soin du système santé ? Testez vos connaissances!'. The footer includes the logos for 'l'Assurance Maladie' and 'la sécurité sociale', along with links for 'NOS ACTUALITÉS' and 'ESPACE PRESSE'.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Courrier R+AR de la CPAM un courrier avec un date de fin de refus de prise en charge le 08/11/23 des traitements pour un patient et en parallèle nous rejettent les dossiers par PHARES réalisés avant cette date de fin de prise en charge :

Après appel au 3608, réponse Assurance Maladie : nécessité de contester.

Après analyse du dossier, le pharmacien a été recontacté – le dossier est en voie de résolution

VIII – DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS

Lundis 12 février, 13 mai et 25 novembre 2024

12h30/13h